

Accidents impliquant des générateurs d'aérosol

En France et à l'étranger.

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'écologie et du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement.

Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif.

La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs qui n'ont aucune représentativité statistique.

1. Méru (60 - 01/01/67)

Une cinquantaine d'employés d'une entreprise de conditionnement d'aérosols sont plus ou moins grièvement blessés lors d'un incendie dans leur établissement (jour et mois de l'accident non connus).

2. Villeurbanne (69-18/10/81)

Un feu d'origine accidentelle ou malveillante se déclare dans une droguerie en gros où sont notamment stockés en petit conditionnement 14 tonnes de chlorate de sodium et 33 000 litres de liquides inflammables (alcool, solvants, etc.). Des riverains donnent l'alerte à 1 h 20. De violentes explosions (perçues à 7 km) se produisent durant l'intervention. Des poutrelles en métal projetées entre 5 et 200 m (certaines par dessus un immeuble de 8 étages) font des victimes dans le public (1 mort, 5 blessés dont 1 grave). D'autres missiles sont projetés (boîtes métalliques de 5 kg, générateurs aérosols, etc.). Les pertes sont évaluées à 17 M.F. de stocks et 6 M.F. d'équipements (1981), 10 000 m² de locaux sont détruits. Une école et 150 appartements ont des vitres brisées.

3. Saint-Egrève (38 -08/03/84)

Dans une usine conditionnant des produits chimiques, un incendie se déclare dans le bâtiment réservé aux stockages des produits finis et des emballages. Environ 20 000 générateurs aérosols de produits inflammables, également à proximité, explosent sous l'effet de la chaleur. Les pompiers maîtrisent l'incendie et parviennent à protéger les autres bâtiments. Les locaux directement concernés par le sinistre sont inutilisables et encombrés par les générateurs éventrés. Les jours suivants, les produits sont évacués par des entreprises spécialisées dans le traitement des déchets. Le ruisseau, situé en contrebas de l'usine, est pollué par les eaux d'extinction chargées en mousse et en produits chimiques.

4. Etrépagny (27 -15/03/88)

Un incendie se déclare dans une unité de fabrication de produits d'entretien (générateurs aérosols, etc.). Des émanations de produits toxiques se dégagent du site.

5. Tours (37 -24/07/88)

Dans un salon de coiffure, l'explosion de générateurs aérosols provoque un incendie qui se répand à l'ensemble d'un immeuble d'habitation. 15 personnes sont blessées lors de l'explosion et hospitalisées.

6. Royaume-Uni (02/11/88)

Dans un atelier d'emballage de générateurs de peinture en aérosol, une fuite d'acétone se produit dans un colis chargé sur un chariot élévateur. Un opérateur enflamme le produit en appuyant sur un commutateur électrique. L'incendie prend de l'importance et se propage à l'ensemble du site. 150 pompiers interviennent et font évacuer les habitants de deux rues voisines. L'incendie est contrôlé en 3 heures. Un mort et cinq blessés sont à déplorer. Plusieurs réservoirs de butane sont impliqués dans cet incendie (aucune précision disponible).

7. Saint Grève (38 - 03/10/89)

Un incendie se déclare dans un dépôt en sous-sol contenant 5 000 bouteilles de 750 cm³ d'aérosols (désodorisant, insecticides). 50 pompiers interviennent. Les rejets dans le sol sont analysés et les terres souillées enlevées.

8. Héry (89 - 05/01/90)

Un incendie se déclare dans un entrepôt d'une quincaillerie où sont stockées des bouteilles de gaz et des générateurs de peinture. Le magasin et le premier étage de l'immeuble sont entièrement détruits. Les dégâts matériels sont importants.

9. Paris 17ème (75 - 27/03/90)

Une explosion puis un incendie se produisent dans un local servant de réserve aux bouteilles de gaz utilisées pour le conditionnement de parfums et de produits moussants en générateurs aérosols. Le gaz propulseur est un mélange propane/isobutane qui s'est accumulé dans le local après un refoulement lié à une défaillance de la purge de l'installation de remplissage des générateurs. Un chalumeau est à l'origine de l'allumage du nuage. 1 blessé brûlé aux mains, au visage et aux genoux est à déplorer.

10. Vannes (56 - 22/08/90)

Un incendie se déclare dans un magasin de bricolage. Le feu se propage à la faveur d'une série d'explosions de bouteilles de gaz et d'aérosols. Un pompier est intoxiqué par les gaz. Un foyer d'enfants situé à proximité du magasin est évacué par précaution. Les 3 000 m² du magasin sont entièrement détruits.

11. Lunéville (54 - 11/10/90)

Une explosion suivie d'un incendie se produit dans un hangar destiné aux stockages d'aérosols appartenant à une société spécialisée dans la récupération et transformation des métaux. Le hangar est entièrement détruit. Un employé est grièvement brûlé.

12. Sens (89 - 16/07/91)

Un incendie suivi d'explosions se produit dans le rayon jardinage d'une grande surface. L'incendie très violent est alimenté par des produits très combustibles : alcool, essence, vernis, plastiques. Les explosions sont dues à des générateurs aérosols et des bouteilles de gaz. Un énorme panache de fumée noire est visible à 15 km. Plusieurs pompiers sont incommodés par les émanations.

13. Paris 18ème (75 - 29/07/91)

Un incendie, des explosions et des déflagrations se produisent dans un entrepôt où sont stockés des matériels divers, des cartouches d'air comprimé et des générateurs de laque pour cheveux. Un épais nuage de fumée noire se dégage. 1 500 m² d'entrepôts sont détruits. 60 personnes sont évacuées. 16 sapeurs-pompiers légèrement intoxiqués sont examinés sur place.

14. Champniers (16 - 10/11/91)

A la suite d'explosions au rayon « briquets », le feu se propage dans un magasin occupant une surface de 800 m². Le magasin est entièrement détruit avec toutes les marchandises qu'il contenait. Des générateurs d'aérosols sont projetés à des dizaines de mètres. Une âcre odeur de fumée se dégage. Six personnes sont mises en chômage technique.

15. Villemeux (26 - 25/11/92)

Dans une usine conditionnant des huiles, des lubrifiants et des produits cosmétiques, un feu se déclare dans un atelier de préparation des mélanges injectés dans les aérosols. Des générateurs d'aérosols explosent en projetant des éclats. L'incendie détruit 1 000 m² sur 2 étages (ateliers, locaux administratifs, archives) et génère une épaisse fumée âcre visible à des km à la ronde. Les pompiers, dont l'un sera blessé, interviennent avec plus de 12 véhicules. Des riverains sont évacués. L'Eure est polluée sur plusieurs km ; deux communes sont privées d'eau. Deux employés transvasaient avec une pompe pneumatique de l'isohexane d'un réservoir vers une cuve de préparation alors qu'une plaque électrique chauffante était utilisée pour une autre préparation.

16. Nanterre (92 - 20/08/93)

Un incendie se déclare dans les entrepôts d'une entreprise de transport, stockant notamment des aérosols. Le feu se propage à dix sociétés voisines représentant une superficie totale de 2 500 m². 150 pompiers sont mobilisés. Les locaux, le matériel de bureau, les archives et autres documents sont totalement détruits. Deux pompiers sont légèrement blessés.

17. Volgre (89 - 30/08/93)

Sur l'autoroute A6, un incendie se déclare sur un camion transportant des générateurs aérosols et 5 tonnes de phytophosphate en sacs. Le déchargement est effectué par une entreprise spécialisée.

18. Aiguillon (47 - 17/11/93)

Un incendie se produit dans l'entrepôt de 700 m² d'une entreprise spécialisée dans la commercialisation de produits de droguerie. La combustion des matières plastiques, générateurs aérosols et papiers provoque un épais dégagement de

fumée. 40 pompiers et une douzaine d'engins interviennent. Un périmètre de sécurité est établi et l'incendie est circonscrit en 3 heures environ. L'entrepôt et la totalité des stocks sont détruits. La circulation est fortement perturbée par le dégagement de fumée.

19. Le Pouzin (07 - 07/02/94)

Un incendie se déclare dans une grande surface de distribution de 800 m². Des ouvriers procèdent au tronçonnage des bardages métalliques. Les flammèches incandescentes atteignent un stock de papiers et cartons qui s'enflamme. L'incendie se propage aux marchandises situées à proximité (récipients aérosols, bols, huiles et peintures). Le bâtiment et son contenu (vêtements et aliments) sont totalement détruits et le coût des dommages est respectivement de 5 et 2 M.F. Seize employés sont mis en chômage technique. Aucune victime n'est à déplorer.

20. Pays Bas - Zaanstad (08/04/94)

Une série d'explosions fait 1 mort et 5 blessés graves parmi les employés d'une unité spécialisée dans le conditionnement de produits chimiques (remplissage de générateurs aérosols) occupant 55 personnes. L'un des blessés décède lors de son transport à l'hôpital. Les fumées (visibles à 20 km) génèrent des dépôts noirs sur plusieurs communes (60 véhicules endommagés) et les bureaux et habitations du voisinage sont évacués pendant l'intervention, qui dure 20 h (maîtrise en 2 h 30). L'origine du sinistre est liée au renversement d'un fût et à l'ignition de son contenu par une étincelle lors du passage d'un chariot élévateur. L'explosion de petits réservoirs de butane, propane et autres gaz inflammables a contribué à son extension rapide.

21. Vireux-Molhain (08 - 01/08/94)

Un incendie détruit une usine de conditionnement de générateurs aérosols. 50 pompiers parviennent à protéger 3 réservoirs de propane ainsi qu'un stockage de produits chimiques (trichloréthane et acide sulfurique). Les habitations sont évacuées durant les opérations de secours. L'incendie est finalement maîtrisé en 3 h, le matériel informatique ainsi que les archives ayant pu être sauvés. Les riverains évacués ont finalement pu regagner leur domicile.

22. Vireux-Molhain (08 - 06/08/94)

Un incendie détruit une usine de fabrication et de conditionnement de générateurs aérosols. Sur l'emplacement de l'usine subsistent 4 cuves dont l'une contient une dizaine de tonnes de propane. Cette cuve doit être vidangée et dégazée. Une remise en route partielle de l'entreprise devrait s'opérer dans les anciens locaux de l'entreprise en attendant la remise en état du site. Les dommages matériels internes et les pertes de production s'élèvent à 15,5 M.F.

23. Sarreguemines (57 - 10/11/94)

Une violente explosion se produit dans un broyeur de déchets implanté sur une décharge d'ordures ménagères. L'appareil est détruit et le bâtiment qui l'abritait est fortement endommagé (bardage soufflé, structure métallique à contrôler, etc). L'explosion peut avoir pour origine le broyage d'une quantité importante de générateurs aérosols provenant d'un supermarché. Les services de police et de déminage effectuent une enquête. Le fonctionnement de la décharge est interrompu durant la période de réparation et de réaménagement du broyeur ; cette dernière est estimée à 3 mois. Les déchets ménagers sont orientés sur un autre centre de traitement durant les travaux.

24. Grenay (38 - 03/05/95)

Un incendie suivi d'explosions détruisent les 800 m² d'une entreprise de conditionnement d'aérosols de dégrillage et de lubrification. Un énorme panache de fumée noire visible à plusieurs kilomètres se dégage. Des morceaux métalliques sont retrouvés à plus de 100 m.

1 ouvrier est légèrement brûlé par des flammes courant sur le sol. Les eaux d'extinction (300 m³) sont récupérées dans des bacs de rétention mais une partie s'infiltré dans les sols. Une CMIC et la DRIRE interviennent pour faire des prélèvements du sol. L'incendie s'est déclaré dans un atelier de mélange de produits inflammables. Aucune pollution n'est constatée mais 8 employés sont mis en chômage technique. Les emballages détériorés (bidons d'acides, etc) sont reconditionnés dans 2 fûts.

25. Saint-Ouen (93 - 25/02/96)

Un violent incendie d'origine inconnue se déclare dans un entrepôt d'outillage. De nombreuses bouteilles d'acétylène, d'oxygène et de générateurs aérosols explosent. 2 000 m² sont entièrement détruits. 140 pompiers de 12 casernes interviennent et évitent que le feu ne se propage à d'autres entrepôts contigus. Deux pompiers sont légèrement blessés au cours de l'intervention. Le coût de l'accident s'élève à 32 M.F.

26. Egypte - inconnu (04/05/96)

L'explosion puis l'incendie d'un dépôt de 6 millions de récipients aérosols insecticide blessent 6 employés et 17 pompiers.

27. Turquie - Kurtoy (29/04/97)

Dans une usine de conditionnement de récipients aérosols, une panne d'électricité survient. Au retour de l'énergie, une étincelle se produit et les lots de récipients aérosols explosent successivement. L'encadrement ordonne l'évacuation ; les ouvriers paniquent et personne ne tente d'éteindre le feu. Les pompiers sont alertés. Le feu s'étend à la zone de stockage. Les stocks très importants donnent des flammes s'élevant à 5 m au-dessus du bâtiment. Un réservoir cylindrique de 10 t de butane dépourvu de système de refroidissement explose (BLEVE) 35 minutes plus tard, projetant la virole et les fonds à 20, 40 et 80 m. Les vitres sont brisées dans un rayon de 500 m et le flux thermique est ressenti à 250 m. L'incendie détruit 2 usines voisines.

28. Etats Unis - Elkart (23/06/97)

Une explosion ravage une usine de conditionnement en récipients aérosols, tuant 1 personne, 3 personnes hospitalisées et 59 ayant reçu des soins à l'hôpital. Du gaz toxique a été rejeté. La cause du sinistre n'est pas connue. Environ 2 500 personnes ont été évacuées dans un rayon de 2 km.

39. Pierre Bénite (38 - 01/09/1998)

Un feu se déclare pour une raison inconnue dans un entrepôt de solvants. Sur 1 tonne de produits impliqués, 3 à 400 kg se déversent dans les égouts. Une cellule antipollution intervient pour limiter les écoulements et nettoyer les secteurs pollués. L'intervention dure 45 minutes. Une entreprise extérieure incinère les déchets liquides récupérés (5,5 tonnes d'un mélange eau et hydrocarbures) Aucune victime n'est à déplorer. Les dommages matériels sont évalués à 1 500 kF.

40. La FARLEDE (83 – 20/10/1998)

Dans une entreprise de conditionnement de bombes aérosols, un fût de 200 litres de solvant s'enflamme spontanément et provoque un incendie qui détruit toute l'entreprise. Une importante fumée noire se dégage au-dessus de la zone industrielle. Les risques d'explosion, la toxicité des substances entreposées (solvants, bouteilles de gaz, cuve de fréon) et les fumées toxiques rendent l'intervention des pompiers difficile. Une cellule des risques technologiques et des risques radiologiques interviennent sur place. Les dommages matériels sont de 3,6 MF.

41. Bons-en-Chablais (74 – 21/11/1998)

Dans une usine de fabrication de composants électroniques, un incendie survient sur des fûts de déchets d'huile de coupe et de dégraissant stockés à l'extérieur. Plusieurs fûts explosent. La propagation du feu se produit à l'usine adjacente et se limite au stockage de quelques matériaux.

42. Saint-Herblain (44 – 07/02/1999)

Un feu se déclare dans un entrepôt abritant une quarantaine de fûts de 200 l de déchets industriels (aérosols de peinture, huiles, solvants) et des briquets à gaz usagés. Une société de gardiennage, alertée par une alarme incendie télé-transmise, dépêche l'un de ses agents. Des bombes aérosols explosent sous l'effet de la chaleur en formant des boules de feu. D'importants moyens sont mobilisés. La police met en place un périmètre de sécurité de 100 m. Des rafales de vent dispersent l'abondante fumée noire émise. Le sinistre est maîtrisé 1 h plus tard. L'entrepôt de 150 m² est détruit, des bureaux sont endommagés, mais les 12 employés du site ne seront pas mis en chômage technique. Des mesures préventives (détection avec téléalarme et bassin de confinement de 450 m³) imposées à la suite d'un précédent sinistre 2 ans auparavant ont permis de limiter l'ampleur et les impacts du sinistre. La gendarmerie effectue une enquête, acte de malveillance ou mélange de produits incompatibles sont évoqués.

43. Saint-Egrève (38 – 13/07/1999)

Au 2ème sous-sol d'une usine en zone urbaine, formulant et conditionnant des aérosols, un stock emballé en cartons sur palettes s'embrase. La fumée et la chaleur compliquent l'intervention des secours. Une explosion blesse légèrement 4 pompiers, 25 autres incommodés par les gaz de combustion sont hospitalisés (dont 2 une journée). Des fumées toxiques conduisent à évacuer 59 habitations. Le conducteur d'un chariot élévateur, légèrement brûlé lors du sinistre, a vu naître une flamme sous son véhicule (chute d'une bombe, écrasement et inflammation du gaz ?), avant embrasement de l'atmosphère et propagation rapide du feu dans le local. Des bombes d'aérosols retournées par des clients à la suite d'un manque d'étanchéité pourraient être à l'origine du sinistre. Les eaux d'extinction contenues dans les cuvettes de rétention du site sont évacuées par camion-citerne. Le chariot élévateur était inadapté. Les services administratifs concernés relèvent plusieurs infractions. L'activité est suspendue plusieurs mois pour modifier et mettre en conformité les installations. La société et son directeur seront respectivement condamnés 18 mois plus tard à verser 300 KF (dont 200 avec sursis) et 80 KF (dont 20 avec sursis) d'amendes. En outre, l'établissement devra verser 20 KF de dommages et intérêts à une association de défense, ainsi qu'un franc symbolique à une organisation syndicale.

44. Croissy-Beaubourg (77 – 08/11/1999)

Un incendie détruit un entrepôt de 10 000 m² de cartons d'emballage, de bombes aérosols et de boîtes de conserve. Au fur et à mesure de l'élévation de température, les conserves et les bombes explosent. L'intervention mobilise 120 pompiers. Les bureaux seront épargnés et les pompiers parviennent à protéger les entreprises voisines.

45. Crozon (29 – 05/10/2001)

Un incendie se déclare dans un supermarché de 1 500 m². Les aérosols et les bouteilles explosent, l'électroménager fond et les produits toxiques laissent échapper des émanations suffocantes. Sous l'emprise des flammes, la toiture s'effondre. Une soixantaine de pompiers interviennent. En l'absence de vent, les flammes ne se propagent pas aux habitations voisines.

46. Macon (71 – 14/01/2002)

Dans une entreprise de récupération de fers et métaux, 5 t de déchets de bombes aérosols s'enflamment lors du chargement d'un camion. Au cours de la manœuvre du chariot élévateur pour rassembler la cargaison, le godet en raclant le sol crée un point chaud provoquant l'inflammation des bombes (réaction en chaîne).

47. Canteleu (76 – 16/12/2002)

Un incendie, avec des explosions de bouteilles de gaz, détruit un magasin de solderie de 2 500 m² contenant divers produits (bombes, aérosols, jouets, literie, meubles, alcool). Une livraison importante (plusieurs semi-remorques) venait d'être effectuée, les marchandises étaient encore en grande partie sur palettes. Les bombes aérosols stockées à l'extérieur explosent sous l'effet de la chaleur et sont projetées à plusieurs dizaines de mètres. Un témoin, légèrement blessé par des projectiles, est transporté à l'hôpital. Le feu se propage et détruit plusieurs camions, voitures et caravanes de forains installés à proximité. L'hypothèse d'un acte de malveillance est envisagée, un témoin ayant aperçu un véhicule chargé de cartons quitter précipitamment les lieux peu de temps avant l'apparition des premières flammes.

48. Pontchateau (44 – 04/04/2003)

Dans un supermarché, un violent incendie se déclare peu avant 17 h dans une réserve provisoire de 1 000 m² où 2 bouteilles de fréon sont présentes. Le toit du hangar s'effondre. Le personnel et les 400 clients évacuent les lieux. Les portes coupe-feu ont joué leur rôle, empêchant les flammes, nourries des matériaux entreposés dans la réserve (aérosols, liquides inflammables,...) de se propager au magasin. Dix minutes après le début du sinistre, 2 explosions successives se produisent et des débris sont projetés à plusieurs dizaines de mètres à la ronde, endommageant plusieurs voitures et une maison voisine. Environ 70 pompiers sont mobilisés pendant de 2 heures pour maîtriser le sinistre qui nécessite la mise en place d'un dispositif de fin d'extinction et de surveillance jusqu'au lendemain 12 h. Trois pompiers sont hospitalisés, un seul sera gardé au service ORL pour observation. Aucune précision n'est donnée quant à l'implication d'une installation de réfrigération dans ce sinistre.

49. Saint-Jacques-de-la-Lande (35 – 23/08/2003)

Un important incendie, suivi d'une explosion, se déclare sur le site d'une entreprise de traitement de déchets industriels. Le feu, qui concerne d'abord la partie extérieure abritant des aérosols, se généralise ensuite à tout l'entrepôt. Une semaine plus tôt, les produits les plus dangereux ont été évacués. Finalement, 200 m² de bâtiments sont détruits, les bureaux ont pu être sauvés, les eaux d'extinction sont récupérées dans les bacs prévus à cet effet, et tout risque de pollution atmosphérique est écarté.

50. Château-Thierry (02 – 22/09/2003)

Un important incendie accompagné d'explosions détruit les ateliers et les entrepôts d'une usine de produits d'entretien. Le feu se serait déclaré durant la pause déjeuner du personnel, du côté du laboratoire, et se serait rapidement propagé au reste de l'usine. Cette dernière, spécialisée dans le conditionnement de produits d'entretien, dispose de près de 5 m³ de produits inflammables : white-spirit, acétate d'éthyle et de butyle, huiles de silicone et diverses, essence de térébenthine, alcool éthyloxy, cire en pastilles. La propagation du sinistre à ces stocks de solvants entraîne la formation de flammes hautes de 30 m et de nombreuses explosions. L'unité de production de bombes aérosols, également impactée, est le siège d'explosions en rafales. Une cinquantaine de pompiers met en sécurité le stockage de 40 t de GIL situé en périphérie. Compte tenu de la présence de lourdes volutes de fumée noire poussées vers l'extérieur de l'établissement, un lycée technique est évacué et 2 écoles sont confinées préventivement. Le sinistre est maîtrisé après 2h15 d'intervention ; les fumées toxiques ont incommodé 11 pompiers, mais aucune victime n'est à déplorer. Sur les 2 500 m² de l'installation, 1 500 m² sont détruits, une partie importante des 200 m³ d'eau d'extinction s'est déversée dans la MARNE via le réseau d'eaux pluviales : l'entrée de la station d'épuration avait préalablement été fermée pour éviter la destruction du dispositif d'épuration biologique. La majeure partie des 5 à 6 m³ de substances inflammables présentes a très probablement brûlé dans le sinistre. L'ancien logement de l'exploitant, situé à proximité et revendu à un tiers, est inclus dans le périmètre de sécurité : les occupants ne peuvent regagner leur domicile. L'exploitant assure l'évacuation vers un autre site du réservoir de GIL et des autres produits dangereux ou polluants, et sur recommandation de l'inspection des installations classées, réalise une étude simplifiée des risques.

51. Poitiers (86 – 28/12/2003)

Vers 23 h, un incendie détruit 3 000 m² d'une grande surface de jardinage de 5 000 m². Les produits aérosols stockés dans le magasin sont à l'origine de multiples explosions.

52. Mortagne-au-Perche (61 – 20/05/2004)

Un feu se déclare dans un bâtiment de stockage et de traitement de déchets de 200 m² abritant des produits aérosols et inflammables. Le bâtiment à structure métallique est détruit. Selon les secours, cet incendie est sans conséquence pour l'environnement. Les 10 salariés de l'entreprise ne seront pas mis en chômage technique, mais répartis sur d'autres sites de l'entreprise.

53. Royan (17 – 29/01/2005)

Un violent incendie vers 22 h dans le local semi-ouvert de compactage des emballages d'un hypermarché se propage à une réserve de 2 000 m² abritant des racks de 10 m de haut. Alerté par un vigile, les secours mobilisent d'importants moyens humains et matériels : 90 pompiers, 25 véhicules venus de 12 centres de secours. Les 2 cellules de la réserve s'embrasent rapidement ; une porte (actionnée par fusible) du mur coupe-feu interne est restée ouverte et l'exploitant a neutralisé l'installation d'extinction automatique par sprinklers en raison du gel. De nombreuses explosions (aérosols, bouteilles de gaz...) se produisent. Le vent attise l'incendie qui menace la surface de vente ; les pompiers concentrent leurs efforts sur le mur coupe-feu entre le magasin et la réserve et demande à l'exploitant la remise en service du dispositif d'extinction automatique. Activés par la fumée et les gaz chauds qui s'infiltrent sous la toiture de la surface de vente les sprinklers se déclenchent. L'action conjuguée des lances des pompiers et de l'installation d'extinction automatique permet d'arrêter la propagation du feu à 0h20. Les risques d'effondrement ne permettant pas aux pompiers de s'engager pour atteindre l'ensemble des foyers, la poursuite de l'extinction s'effectue à distance. Maîtrisé à 2h30, le feu ne sera considéré éteint que 4 jours plus tard. Selon la presse un acte de malveillance pourrait être à l'origine du sinistre. La police effectue une enquête. La réserve de 2 000 m² est détruite, mais la surface de vente, la galerie marchande et des locaux périphériques (locaux techniques, boucherie, pâtisserie, zone traiteur) sont préservés.

54. Genas (69 – 16/06/2005)

Dans un entrepôt de 2 000 m², un feu se déclare un dimanche vers 16h45 dans un stockage de 1,3 t de produits destinés à la destruction (aérosols, urée, potasse, acide myristique, carbonate de soude, chlorure de calcium). Selon l'exploitant, une réaction entre produits incompatibles serait à l'origine du départ de feu. Pris dans l'incendie, des bidons explosent. Les pompiers doivent ouvrir la clôture du site et ne parviendront à contacter l'exploitant qu'à 17h37. Les flammes se propagent sur 100 m² et atteignent un box de tonnelets d'acide chromique, ce qui donnera une couleur jaunâtre aux eaux d'extinction. Des sacs en plastique de substances comburantes commencent à fondre dans une cellule mitoyenne, séparée par un mur en parpaings dont la hauteur est inférieure d'1 m à la hauteur de stockage. Les secours maîtrisent le sinistre en 70 min au moyen de 4 lances de 250 l/min. La vanne de confinement des eaux usées du site n'est fermée qu'à 17h50, ce qui a permis à une grosse partie des 70 m³ d'eaux d'extinction de rejoindre le réseau public. La société en charge du réseau effectue des prélèvements pour analyses, les effluents recueillis sur le site seront pompés par une société spécialisée. L'inspecteur des installations classées constate que le bâtiment sinistré ne possède pas de détection incendie et que la société de surveillance ne dispose pas de procédure écrite d'intervention en cas de départ de feu. Le préfet met en demeure l'exploitant de respecter les prescriptions de l'arrêté d'autorisation. A la suite de l'accident, l'exploitant prévoit pour l'entrepôt sinistré l'installation d'un système de détection incendie avec transmission automatique de l'alerte et revoit pour l'ensemble des entrepôts de la société les conditions de stockage et notamment la stricte séparation des produits. Une société extérieure effectuait des rondes de surveillance pour plusieurs établissements de la zone industrielle, mais, appelée par ailleurs pour une intervention, elle n'avait pu effectuer la visite de l'entrepôt prévue à 16 h.

55. La Talaudière (42 – 19/08/2006)

Dans une usine de traitement des déchets, des fûts métalliques de 200 l contenant des filtres à huile et des aérosols usagés prennent feu vers 12h20. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide d'une lance à mousse. Selon ces derniers, il n'y a pas de risque de pollution.